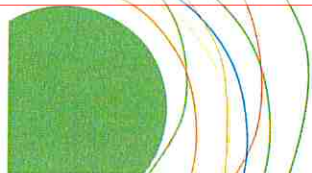


Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE_121_2024-DE

A G E D I



Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : VALIDATION DU DOSSIER OCMACS – FENOUILLEDES ALIMENTATION (BOULETERNERE)	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 27 Votants : 32 Délib. n°11– 10/12/2024
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla la Rivière, Glorianes, Ile sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néliach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de Corbère, Salle des fêtes, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Mardi 03 décembre 2024

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEVOL Claudine(T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAN Jacques (T), HARIBOU Ali (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BONMARTEL Jonathan (T), COSTE Claude (T), GOMEZ Claude (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

Absents ayant donné pouvoir : LAFFORGUE Guy (T) à SOLER Gérard (T), LAVILLE René (T) à PROFFIT France (T), LOPEZ Raphaël(T) à AYMERICH Claude (T) PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T), POUDADE Danielle (T) à BIANCHINI Marc (T).

ALESSANDRIA Annabelle a été nommée secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

VU le Code général des collectivités territoriales,

066-246600415-DE_121_2024-DE

VU la délibération n°10 du 15 décembre 2010, actant la modification des statuts du groupement pour participer au financement de l'Opération de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS), portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales (CCI), en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), au bénéfice des entreprises sises dans le périmètre communautaire.

VU la convention signée en partenariat avec la CCI, maitre d'ouvrage et porteur du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) stipulant une intervention égalitaire du groupement et de l'Etat, à savoir respectivement 15% des investissements réalisés par les entreprises sélectionnées (soit une subvention totale de 30% des investissements) ;

VU la délibération n°13 du 24 février 2022, validant la mise en œuvre d'une quatrième tranche de l'Opération de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) pour une période de 3 ans (2022 à 2025) en précisant que l'engagement budgétaire de la Communauté des Communes Roussillon Conflent pour cette tranche était évalué à 36 000.00 € ;

CONSIDERANT qu'à cette occasion, une nouvelle convention a été validée et précise que l'EPCI financera désormais à hauteur de 30% les investissements plafonnés à 6 000.00€, le fonds d'Etat FISAC ayant cessé tout financement depuis 2020 ;

CONSIDERANT qu'après instruction par la CCI et par la Communauté de communes Roussillon Conflent, la demande de subvention de l'entreprise Fenouillèdes Alimentation sur Bouleternère a reçu un avis favorable ;

CONSIDERANT la proposition de validation de cette demande de subvention OCMACS pour un montant de 1 001.84 €(sur un montant global des investissements de 3 339.45 € HT) au titre de travaux portant sur l'installation d'enseignes et la pose de store pour améliorer la visibilité de ce commerce de proximité.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

VALIDE la subvention pour l'entreprise « Fenouillèdes alimentation » sur la commune de Bouleternère pour un montant de 1 001,84 €.

Fait et délibéré à Corbère, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**

